Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [4]

Artikel: Actifs (-ves) et inactifs (-ves) dans le canton de Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-277546

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

domestique, inscrite et déchiffrée dans l'espace, le temps, les objets ; un code qui traduise un ordre du désir pour chaque femme, mis à jour, au jour le jour, sans loi magistrale, dans un mouvement de rebellion contre la loi domestique (...) C'est alors que la maison d'enfance, la maison de la mère fait retour, sans anxiété ni violence, parce que l'ordre domestique répond à du désir et non plus à une norme familiale, sociale. Mais cet ordre-là, s'il n'a pas été découvert suivant un temps, un rythme privé, presque secret, solitaire aussi dans le mouvement quotidien, disciplinaire pour y parvenir, alors on peut passer une vie à frotter une tache sur un linge, une auréole sur une table sans jamais réussir à supprimer l'une ni l'autre. **C'est la connaissance de son ordre domestique et de son code rigoureux, qui autorise une femme à vivre sa maison avec bonheur,** à accomplir jusqu'aux gestes de ménage dans le plaisir parce qu'enfin le corps n'est plus contraint ; le geste se fait suivant un temps et un parcours, une ligne qui n'étrique plus le corps et pour un effet visuel, esthétique qui gratifie le regard, et plus seulement par soumission à l'impératif social d'ordre et de propreté. **On n'est plus dans le devoir, le sacrifice ; on n'est plus subalterne.** On a la maîtrise du temps, le sien, de l'espace, le sien, et dans cet espace de la maison on peut s'accorder une place qui ne soit pas volée à l'espace collectif, familial ; un territoire qu'on occupe sans colonisation de l'autre et qui n'est pas non plus camp retranché, fortifié...

» La maison est le seul lieu social où une femme ne soit pas en exil d'elle-même, de son temps, de son rythme, de ses dérives et passions. Son temps domestique n'est pas le temps du travail social imposé, agressif, divisé en emploi du temps coercitif. Sa maison est à son rythme. L'entretien, le ménage et l'aménagement, la gestion domestique lui reviennent presque toujours ; c'est une position de pouvoir. C'est là qu'elle a l'initiative du temps, de l'espace et lorsque son ordre domestique n'est pas sacrificiel mais libératoire sinon hédoniste, cette position, elle doit la maintenir, surtout ne pas la brader. »

C'est là pour moi un discours nouveau qui me plaît mais il faut faire attention qu'il ne soit pas repris à l'envers par l'économie. En période de chômage, on chante les louanges de la femme au foyer et en période de prospérité c'est le contraire ; la femme qui va travailler est portée aux nues. Il faut que nous aussi, sachions maîtriser ce problème en gardant notre dignité. Le droit au travail pour toutes les femmes mariées devrait exister quelle que soit la conjoncture. Mais aussi le droit de rester à la maison, à condition de savoir en sortir !

Jacqueline Berenstein-Wavre

ACTIFS (-VES) ET INACTIFS (-VES) DANS LE CANTON DE GENEVE*

* D'après le recensement de la population 1980 (RFP 80) du Service cantonal des statistiques du canton de Genève. Les actifs (-ves) sont ceux (celles) qui travaillent à l'extérieur, les inactifs (-ves) ceux (celles) qui ne travaillent pas à l'extérieur.

	Hommes	Femmes
Actifs (-ves)	106 614	71 975
Occupé(e)s à plein temps (30 h. et plus/semaine)	99 267	49 365
Occupé(e)s à temps partiel (moins de 30 h./semaine)	5 398	21 466
Autres, indéterminé(e)s	1 949	1 144
Inactifs (-ves)	58 744	111 707
Ecoliers (-ères), étudiants (-tes)	11 479	11 936
Rentiers (-ères), retraités(es)	17 174	31 833
Ménagers (-ères) (exclusivement)	92	38 369
Autres, indéterminé(e)s	29 999	29 569
	165 358	**183 682**

Commentaires : les femmes représentent 40,3 % de la population active, temps partiel compris. 92 hommes ont eu le courage de se déclarer « ménagers », alors que seulement 38 369 femmes de moins de 62 ans se sont déclarées exclusivement ménagères. Serait-ce une honte ?

FEMMES VEUVES, DIVORCEES OU SEPAREES

	Total général	sans enfant	1 enfant	2 enfants ou +
Actives	13 269	8 184	3 129	1 956
● occupées à plein temps	9 475	6 077	2 222	1 176
● occupées à temps partiel	3 510	1 931	841	738
● Autres	284	176	66	42
Inactives	19 815	17 611	1 409	795
● Ecolières, étudiantes	157	95	34	28
● Rentières, retraitées	18 199	16 840	1 017	342
● Ménagères	1 277	569	323	385
● Autres	182	107	35	40
Total	33 084	25 795	4 538	2 751

Ajoutons que sur 752 mères célibataires, chefs de ménage, il y en a 663 actives, dont 501 à plein temps.

Commentaires : lorsque la femme est seule, chef de ménage, son salaire ne peut plus être un salaire d'appoint. Elle doit travailler à plein temps. Comment fait-elle ?

FEMMES MARIEES

	Total général	sans enfant	1 enfant	2 enfants ou +
Actives	30 285	12 158	8 521	9 606
● occupées à plein temps	15 892	7 986	4 286	3 620
● occupées à temps partiel	14 264	4 107	4 200	5 957
● Autres	129	65	35	29
Inactives	47 369	19 868	11 078	16 423
● Ecolières, étudiantes	554	261	138	155
● Rentières, retraitées	9 308	8 496	628	184
● Ménagères	36 509	10 590	10 084	15 835
● Autres	998	521	228	249
Total	77 654	32 026	19 599	16 029

Commentaires : la moitié des femmes mariées actives travaillent à temps plein, et parmi elles 50 % n'ont pas d'enfants. Alors que chez les « exclusivement ménagères » plus des deux tiers ont des enfants.